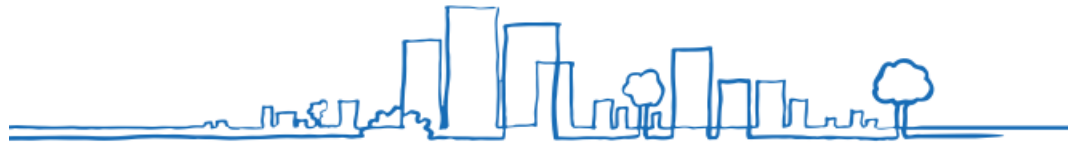


Préfecture de région

Evaluation du plan d'insertion pour la jeunesse des
quartiers prioritaires en Île-de-France

Comité de pilotage – 24 octobre 2019



FORS RECHERCHE
SOCIALE

Partie 1. Etat d'avancement des travaux

Partie 2. Repérage et accompagnement: focus sur les référents de parcours

Partie 3. Synthèse AFOM

Rappel des objectifs de la mission d'évaluation du PRIJ

› Quatre questions évaluatives :

- 1. Qui sont les jeunes bénéficiant du PRIJ et quels sont leurs freins à l'insertion ?**
- 2. Le PRIJ a-t-il permis de transformer les pratiques des acteurs de l'insertion pour des parcours d'accompagnement plus transversaux ?**
- 3. Les dispositifs mobilisés ont-ils été pertinents pour les jeunes, efficaces et même efficaces selon eux et leurs référents ?**
- 4. Le PRIJ a-t-il engendré des impacts positifs en termes d'insertion des jeunes ?**

Méthodologie déployée entre février et juillet 2019

➤ Entretiens semi-directifs et observation dans 8 GO - Mars à juin 2019

Une méthodologie adaptée par rapport à l'avancement et au fonctionnement de chaque GO

- **Un GO dans chaque département** : Paris 19^e (75), Melun (77), Trappes-La Verrière (78), Evry-Courcouronnes (91), Nanterre (92), Plaine-Commune (93), Fontenay-sous-Bois (94), Villiers-le-Bel (95).
- **7 entretiens collectifs avec les membres des 7 GO**
- **25 entretiens avec des partenaires des GO** (Mission locale, PJJ, associations, E2C, BIJ, etc.)
- **10 entretiens avec des référents de parcours**

➤ Des difficultés à rencontrer des jeunes : une seule jeune interrogée

- Le prochain rapport devra autant que possible s'appuyer sur des entretiens réalisés auprès des jeunes

➤ Première remontée d'indicateurs à partir du tableau FORS – juillet 2019

Les premiers retours quantitatifs à l'été 2019

- **Plus de 2000 jeunes inscrits dans le PRIJ en septembre 2019 selon les données transmises par les GO à la Préfecture de Région**
- **Selon les données transmises au cabinet, 1642 jeunes inscrits dans le PRIJ en juillet 2019**
 - 581 jeunes « sortis » du PRIJ, dont 40% vers une formation qualifiante et 34% vers un emploi durable

Les grandes évolutions dans le déploiement du PRIJ au cours des 6 derniers mois

➤ L'information, la formation et l'outillage des acteurs de terrain par la Préfecture de Région

- Mise en place de réunions à fréquence régulière avec les coordonnateurs des groupes opérationnels : présentation de dispositifs, partage d'informations et retours de terrain des coordonnateurs
- Mise en place de journées d'information/formation pour les référents de parcours (3 sessions depuis octobre 2018, 1 prochaine prévue en novembre 2019)
- Groupes d'analyses des pratiques pour les référents du PRIJ animés par le Céméa (depuis l'été 2019)

➤ La mobilisation de moyens financiers renforcés

- 2,145 M€ du BOP 147 fléchés sur le PRIJ pour la programmation 2019 (dont 751 860 par la DRJSCS)
- Mobilisation des départements à des niveaux différents
- Financement de 50 postes supplémentaires d'adulte-relais par rapport à 2018 dans le cadre du PRIJ
- AAP de DIRECCTE IDF « Repérer et mobiliser les publics 'invisibles' » articulé avec le PRIJ : financement de 60,5 postes de référents de parcours labellisés « PRIJ », sur une durée d'a minima 2 ans



Une montée en puissance attendue du PRIJ, avec la création d'environ 100 postes supplémentaires de référents de parcours (financements adulte-relais et AAP publics invisibles)

Partie 1. Etat d'avancement des travaux

Partie 2. Repérage et accompagnement: focus sur les référents de parcours

Partie 3. Synthèse AFOM

Des référents de parcours aux positionnements, rattachement et qualifications hétérogènes

> Plusieurs modalités de « recrutement » des référents :

- Des référents recrutés spécifiquement pour le PRIJ (Paris, Fontenay, Melun)
- Des référents désignés parmi leurs institutions d'appartenance et « détachés » pour le PRIJ (Villiers-le-Bel)
- Des solutions « hybrides » où des référents ont été recrutés, et où les partenaires peuvent aussi être « référents » (Evry, Nanterre, Trappes)

> Des attentes proches vis-à-vis des missions des référents, quel que soit leur profil et compétences initiales :

- Des tâches de repérage, d'« aller-vers » et de mobilisation
- Des tâches d'accompagnement et d'orientation, en lien avec les partenaires des GO
- Des tâches administratives de suivi

> Des compétences initiales différentes, qui peuvent parfois générer des difficultés à faire face aux accompagnements, de légitimité face aux partenaires, etc.

> Trois fonctions possibles des référents de parcours, en fonction de la configuration partenariale existante et des profils de référents :

- **Le référent comme « médiateur »** dans une fonction de repérage et de raccrochage
- **Le référent comme « conseiller personnalisé »**, exerçant une fonction d'orientation et d'accompagnement dans les démarches
- **Le référent comme « éducateur »**, axé sur l'accompagnement socioéducatif et la mobilisation du jeune autour de son projet de vie

Repérage et mobilisation des jeunes

- **Des sources de repérages variées** : Mission locale (29%), Education nationale (19%), bouche-à-oreille, service des communes (10%), associations locales (8%), clubs de prévention (7%), PJJ ou SPIP (4%), etc.
 - Un repérage « sur liste » : la plateforme des décrocheurs de l'Education nationale, le logiciel I-MILO, etc.

Le repérage via la plateforme des décrocheurs (Source : questionnaire FORS auprès des GO – été 2019)

- Une transmission des listes qui a mis du temps à se concrétiser → l'enjeu d'avoir une transmission plus rapide et plus précoce pour cette année
 - Des listes aujourd'hui utilisées par la majorité des GO (60% des GO ayant répondu à notre micro-enquête), qui recontactent les jeunes par téléphone ou via les acteurs de terrain
 - Un travail sur les listes chronophage qui nécessite des moyens humains importants
- Un repérage par des partenaires locaux (membres ou non du GO)
 - Un repérage sur le terrain par les référents de parcours, via des méthodes d'« aller-vers »

Repérage et mobilisation des jeunes

➤ Quel profil des jeunes inscrits au sein du PRIJ ?

- Une majorité de jeunes hommes (3/4) → des jeunes femmes plus autonomes ou plus invisibles quand en difficulté ?
- Des jeunes très majoritairement issus des QPV
- Une majorité de 18-21 ans (58%), peu de mineurs (12%)
- Des jeunes souvent connus des acteurs de terrain, mais en situation de décrochage

➤ Certains critères limitatifs / qui pourraient être adaptés :

- Un critère d'âge « limitatif » qui pourrait être adapté : abaissement de l'âge où commence le décrochage et allongement du temps de la jeunesse,
- Un critère territorial qui exclut de fait les jeunes en errance ou sans domicile, ainsi que certains jeunes sous main de justice (interdiction de territoire)

➤ Une mobilisation des jeunes complexe et jamais acquise : une majorité de GO cible leur action sur les jeunes les plus en difficulté, parfois les plus défiants à l'égard des dispositifs / institutions.

L'accompagnement et la mobilisation du droit commun

› Information et adhésion au PRIJ :

- Une libre adhésion défendue quel que soit le contexte organisationnel
- Une information des jeunes sur leur entrée dans le PRIJ qui n'est pas systématique, en fonction des choix du GO
- Des outils d'adhésion plus ou moins formalisés

› Des pratiques d'accompagnement qui visent à **renforcer l'aller-vers et le « faire avec »**, pour instaurer une relation de confiance (disponibilité, souplesse, réactivité)

› Une **approche globale** visant l'insertion sociale (accès aux droits, santé, logement) et professionnelle

› Une fonction de conseil et d'orientation vers le droit commun à soutenir sur certains territoires, pour mieux articuler les interventions

› Le PRIJ met aussi en évidence **la plus-value et les limites des dispositifs de droit commun** : un enjeu de pouvoir apporter des réponses concrètes, au-delà d'échanges entre professionnels sur des situations complexes

- Inadaptation de certains dispositifs aux profils et problématiques des jeunes
- Manque de réponses dans certains secteurs du droit commun : logement, santé mentale
- Cloisonnements institutionnels persistants et absence de coordination entre les dispositifs

Partie 1. Etat d'avancement des travaux

Partie 2. Repérage et accompagnement: focus sur les référents de parcours

Partie 3. Synthèse AFOM

Principaux apports du PRIJ

- **Un rôle et un positionnement des référents de parcours à mieux soutenir et consolider**
 - Une approche moins institutionnelle qui participe de l'évolution des pratiques
 - Des missions et modalités d'intervention à mieux clarifier et soutenir
 - Des enjeux forts en termes de recrutement et de formation

- **Le PRIJ, un levier de mobilisation des partenaires et dispositifs de droit commun :**
 - Une (ré)activation du partenariat local au profit de la cohérence des interventions
 - Une capacité de réponse qui demeure limitée par le cadre du droit commun

- Le PRIJ a permis à la fois de **renforcer l'aller-vers sur le terrain** auprès des jeunes, ainsi que **la dynamique partenariale entre des acteurs**

« Atouts »

- **Une adaptation de la gouvernance du PRIJ aux spécificités des territoires** où il est mis en œuvre
- **Une dynamique partenariale engagée** (acculturation, mise en confiance, fluidification des échanges et meilleure articulation des interventions) et qui trouve un écho positif auprès des partenaires des GO
- **Une priorité d'action publique** – les jeunes en difficultés – renforcée et étayée
- **Des référents de parcours pleinement investis** dans leur rôle

« Faiblesses »

- **Un cadre d'action souple à l'origine d'interprétations et de pratiques différenciées et donc de résultats très variables**
- **Des positionnements et des fonctions de référent parfois encore flous ou en rodage**
- **Des outils de suivi encore perfectibles**
- Une adhésion des jeunes qui prend du temps et des décrochages

« Opportunités »

- Une **montée en puissance du PRIJ** avec de nouveaux moyens humains et financiers mis à disposition
- Une **adaptation des critères d'entrée** dans le PRIJ en fonction des spécificités des publics jeunes dans les territoires
- Un **accompagnement individualisé intensif**, fondé sur la confiance et valorisant l'aller vers
- Une **approche globale de l'insertion** sociale et professionnelle, qui tient compte des freins annexes
- Un **Plan qui interroge les dispositifs de droit commun** et peut conduire à leur évolution

« Menaces »

- Une **logique quantitative qui peut à terme limiter l'impact du PRIJ** auprès des jeunes les plus marginalisés
- Des **critères de sortie uniquement orientés vers l'emploi et la formation**
- Une **cible qui pourrait être davantage clarifiée** bien qu'elle soit intuitivement reconnue
- Un **manque de solutions concrètes** du fait des moyens limités des dispositifs de droit commun, qui risque de décourager certains partenaires et certains jeunes

Contacts

Juliette BARONNET

Directrice d'études

01 48 24 79 08

juliette.baronnet@fors-rs.com

Justine LEHRMANN

Chargée d'études

01 48 24 79 14

justine.lehrmann@fors-rs.com

Clément BOISSEUIL

Chargé d'études

01 48 24 79 04

clement.boisseuil@fors-rs.com

Tiphaine VANLEMMENS

Chargée d'études

01 48 24 79 13

tiphaine.vanlemmens@fors-rs.com